Image not found or type unknown

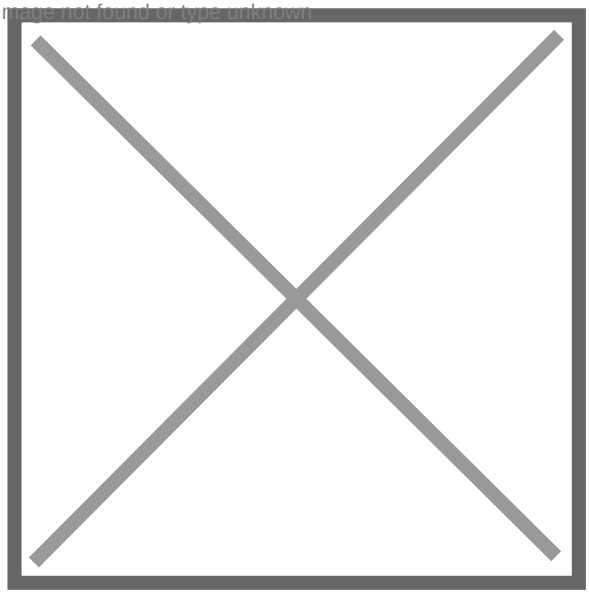

Construction de maison individuelle

Par **Celia33**, le **12/05/2012** à **01:49**

Bonjour,

Je viens vers vous car nous ne savons pas comment procéder afin de faire avancer notre problème.
En effet nous sommes en cours de construction d'une maison individuelle réaliser par un grand constructeur de notre région. Mais voilà au fur et à mesure de la réalisation, nous avons rencontrer des soucis de finitions sur le travail de divers corps de métiers, notre interlocuteur étant le conducteur de travaux, nous lui avons fait par des travaux qui ne nous convenait pas, et il nous a dit qu'il allé s'occuper de faire reprendre les défauts
Mais voilà, certains de ces défauts sont présent depuis plus de 5mois, et quand on le menace d'en parler à sa hiérarchie, il nous dit qu'il lui reste encore du temps pour finir la maison (délais de 1 an pour la totalité de la construction, soit jusqu'à mis octobre 2012...)
Nous nous retrouvons sans loyer (car normalement la maison aurait du être terminé mis avril, et donc nous avons rendu notre appartement, mais cela n'a était vu que VERBALEMENT avec notre conducteur de travaux), ma femme est enceinte de 7mois et demi, et nous ne voyons pas la fin de cette histoire.
Notre problème est le suivant :
Comment pouvons nous les obliger à reprendre les différents défaut constater (sachant que ce ne sont que des défauts esthétiques), rapidement, nous somme même prêt à faire intervenir un huissier pour constater.
Avons nous le droit de les mettre en demeure de refaire ces bricoles que nous leur demandons (seulement verbalement) depuis des mois ?
J'espère trouver de votre part une aide, car nous ne savons comment procéder...

Sincères salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés